

Conseil canadien pour les réfugiés



DES VIES EN SUSPENS :

Des ressortissants des pays moratoires se trouvent dans un vide juridique

Qui sont ces personnes dont la vie est en suspens?

- Ce sont des ressortissants de l'Afghanistan, du Burundi, de la République démocratique du Congo, d'Haïti, d'Irak, du Libéria, du Rwanda et du Zimbabwe, pays pour lesquels le gouvernement canadien a imposé un moratoire sur les renvois.
- Ils sont au Canada depuis des années – dans certains cas depuis plus de 10 ans – dans un vide juridique.
- Le gouvernement canadien reconnaît qu'ils ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine à cause de l'insécurité qui y prévaut, mais les prive de la résidence permanente qui leur permettrait de poursuivre convenablement leur vie au Canada.
- On leur a refusé le statut de réfugié, dans un système de reconnaissance du statut qui est vivement critiqué et sans droit d'appel sur le fond.
- Leur nombre s'élève à peut-être 4 000.

Les ressortissants des pays moratoires sont protégés contre le renvoi imminent, mais ils demeurent au Canada dans un vide juridique qui peut perdurer indéfiniment.

Ceux qui se trouvent dans le vide juridique vivent des conséquences dramatiques et pénibles :

- Ils ne peuvent pas se réunir avec les membres de leur famille, même leur conjoint ou conjointe et leurs enfants.
 - Leurs perspectives en matière d'emploi sont restreintes.
 - Ils ne peuvent pas poursuivre leur éducation.
 - Ils sont inadmissibles à la prestation fiscale canadienne pour enfants, même s'ils travaillent et paient les mêmes impôts que les citoyens.
 - Ils n'ont accès qu'aux soins de santé urgents.
 - Ils ne peuvent voyager à l'extérieur du Canada.
 - Ils luttent contre de graves sentiments d'impuissance et de désespoir.

« Vous exhibez vos papiers, permis de travail. Soit on vous dit on va vous rappeler. Ce qui veut dire un refus. Soit on vous rabat le salaire et ce n'est plus celui que vous aviez au téléphone. Ils comprennent très vite que vous êtes une proie facile. »

Femme congolaise, diplômée à la maîtrise, mère monoparentale de 4 enfants, arrivée en 1996

« Tout est bloqué. Je ne peux pas vivre à l'aise. Je suis coincée partout. Cela fait vraiment mal d'attendre. »

Femme congolaise, mère monoparentale de 7 enfants dont un est canadien et quatre sont résidents permanents, arrivée en 2000

« Je n'ai aucun avenir ni aucun plan. Les deux options sont de retourner chez moi et de me faire tuer ou de rester ici et d'être éloigné de mes enfants ».

Zimbabwéen de 48 ans

« On dit qu'au Canada il n'y a pas de différences entre les gens. Mais je me sens différent – mon NAS commence par un 9. »

Irakien au Canada depuis 6 ans (Le 9 au début d'un numéro d'assurance sociale indique que le détenteur n'a pas de statut permanent au Canada.)



Maintenir des centaines ou des milliers de personnes dans un vide juridique pendant des années est non seulement inhumain, mais également défavorable à la société d'accueil. La majorité va finir par recevoir la permission de rester au Canada de façon permanente : retarder leur intégration et les empêcher de contribuer pleinement à la société constitue un manque de prévoyance et est contraire aux intérêts canadiens même définis de façon très étroite.

De nombreuses personnes bloquées dans cette pénible situation sans statut cherchent à attirer l'attention du public au gaspillage – de vies humaines et pour la société – provoqué par cette lacune dans les politiques. Elles demandent la mise en place de mesures leur permettant de devenir des résidentes permanentes.

Il existe une **solution simple** au problème :

Créer une catégorie règlementaire pour octroyer la résidence permanente aux ressortissants des pays visés par un moratoire sur les renvois et qui sont au Canada depuis plus de trois ans.

■ Pourquoi le Canada devrait-il régulariser les ressortissants des pays moratoire? Selon un Irakien dont la vie est en suspens : « Parce que c'est un pays qui respecte les droits de la personne. Mes droits ne sont pas respectés. »



Pour de plus amples renseignements, consulter le rapport du CCR « Des vies en suspens » juillet 2005, disponible à la page Quoi de neuf du site web du CCR : www.web.ca/~ccr.

Joignez-vous à notre campagne en faveur de l'octroi de résidence permanente aux ressortissants des pays moratoire.

- Signez notre pétition, disponible à la page Quoi de neuf du CCR : www.web.ca/~ccr
- Faire circuler la pétition dans votre entourage pour ramasser un maximum de signatures.
- Contactez votre député fédéral pour lui demander d'appuyer notre campagne.

Ce dépliant a été produit par le Conseil canadien pour les réfugiés en collaboration avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, la Ligue des droits et libertés et plusieurs organismes des communautés sous moratoire.

6839 Drolet #302,
Montréal (Québec) H2S 2T1
Tél. 514-277-7223,
Télec. 514-277-1447
Courriel ccr@web.ca,
www.web.ca/~ccr

Octobre 2005

« C'est l'angoisse à chaque fois de penser qu'on peut tomber malade. Le papier de soins de santé intérimaire ne couvre pas tous les soins. Des fois je dois faire des longs trajets pour voir un médecin qui accepte ce papier. Je me dis souvent que je n'ai pas le droit de tomber malade. Je supporte en silence quand je le suis. »

Femme rwandaise, au Canada depuis 5 ans, avec 3 enfants, dont un seul a la résidence permanente.

« Il n'y a pas de façon de décrire comment je me sens. Nous ne sommes que des survivants qui se tiennent les doigts croisés dans l'espoir qu'un jour le gouvernement se rende compte que notre situation est inhumaine ».

Ancien étudiant d'une école technique au Zimbabwe, qui ne peut pas poursuivre ses études.

« On avait payé \$135 pour un permis d'études que l'on a attribué à ma fille pour deux ans. Le cégep c'était \$3,900 par session. Elle rêvait de devenir médecin ou quelque chose de connexe. Mais elle m'a dit : 'Non mamie, tu ne vas pas faire deux jobs, trois jobs, pour pouvoir payer mes études. J'arrête là.' »

Femme congolaise, mère monoparentale avec 4 enfants, arrivée en 1996